



### Pas de refondation sans renouvellement de la Gestion des Ressources Humaines

Lors du premier comité technique ministériel de l'année scolaire, l'Unsa Education a martelé la nécessité de rénover la gestion des ressources humaines pour construire le nouveau cadre professionnel dont les personnels ont besoin.

#### « Comment vont les personnels en cette rentrée et quelles sont leurs attentes ? »

Depuis deux ans, notre fédération lance un baromètre annuel des métiers de l'enseignement. Ainsi ce sont quasiment 17.000 collègues représentant la grande diversité des métiers de notre ministère qui ont répondu à l'édition 2014. L'analyse des résultats fait apparaître plusieurs traits saillants.

Le premier- et il faut s'en féliciter- est que **l'écrasante majorité des personnels déclare aimer son métier (94%) et être heureux de l'exercer (83%),**

Le second, plus négatif, ne surprendra personne, concerne **le pouvoir d'achat qui apparaît, plus qu'en 2013, comme la première des préoccupations de nos collègues** et tout particulièrement les personnels de catégorie C

Enfin, le dernier point saillant montre que si **nos collègues sont fiers de leur métier**, ils sont en manque de reconnaissance de la part de l'institution qui exige beaucoup mais ne sait pas reconnaître les talents et les qualités de ses agents.

Si le deuxième sujet, celui du pouvoir d'achat, ne dépend guère de notre ministère, celui de la reconnaissance, par contre, doit nous interpeller. En matière de GRH, des progrès doivent être accomplis que ce soit sur la carrière des personnels, leur évaluation, leur mobilité professionnelle ou la prise en compte de leur situation et de leur demande individuelle par exemple. Notre ministère est pour le moins à la peine sur ce sujet. Nous savons tous que la masse que représentent notamment les personnels enseignants est lourde, mais on ne peut plus aujourd'hui continuer à la gérer de façon aussi indifférenciée, détachée et parfois lapidaire.

**Il y a une attente de plus en plus forte d'un traitement individualisé des situations de chacun. La GRH doit désormais prendre en compte cette dimension, de même que celle du développement professionnel des agents et de leur qualité de vie au travail. Ces évolutions sont incontournables.**

Elles devront s'accompagner pour les personnels administratifs de plan de formation et de créations d'emplois. **C'est de notre point de vue le chemin à suivre pour concilier gestion de masse et individualisation des parcours. Pour l'UNSA-Éducation la refondation passe aussi par ce renouvellement indispensable de la GRH.** »

Retrouvez les actions du SE-UNSA pour une nouvelle GRH et donnez votre avis !



Pour une évaluation des enseignants rénovés : <http://lc.cx/sdH>

Mobilité professionnelle - besoin d'un appel d'air : <http://lc.cx/sdV>

Équilibre vie pro/vie perso - mariage complexe : <http://lc.cx/sd9>

Développer mes compétences professionnelles : <http://lc.cx/sdy>



## NON au discours simpliste de l'apprentissage-panacée

Suite aux conclusions de la Conférence Sociale, le gouvernement et la ministre Najat Vallaud-Belkacem viennent d'annoncer un énième grand plan de développement de l'apprentissage, comme réponse aux difficultés d'insertion professionnelle des jeunes. L'enseignement professionnel sous statut scolaire, qui pourtant forme la majorité des jeunes aux diplômes professionnels, est le grand absent des discours politiques. Dans un contexte de promotion tous azimuts de l'apprentissage, il est bon de rappeler quelques vérités.

**L'apprentissage, c'est la seule formation professionnelle.** --> **FAUX !** En France, l'enseignement professionnel accueille plus de 750.000 jeunes sous statut scolaire jusqu'au niveau IV dans les établissements publics, alors qu'ils sont 300 000 en apprentissage. Il les accueille tous, sans discrimination sociale, ethnique ou de genre. Ils sont plus de 120 000 en CAP et plus de 540 000 en bac pro.

**Le chômage des jeunes des pays qui investissent dans l'apprentissage est faible.** --> **FAUX !** En 2009, le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans était de 17,6 % aux USA, 9,1 % au Japon (peu d'investissement dans l'apprentissage), contre 11 % en Allemagne (fort investissement), 22,8 % en France, 25,4 % en Italie ou 37,9 % en Espagne, ces trois derniers pays ayant consacré des efforts particulièrement importants au développement de l'apprentissage. Les pays qui s'en sortent le mieux ne sont pas forcément ceux qui possèdent un système d'apprentissage développé.

**Les plans de développement de l'apprentissage bénéficient aux plus bas niveaux de qualification.** --> **FAUX !** Le nombre d'apprentis a reculé de 1,9% au niveau V et de 5,6% au niveau IV entre 2012 et 2013. En revanche, il progresse de 10,2% dans l'enseignement supérieur pour des étudiants qui connaissent peu de difficultés d'insertion.

**L'apprentissage, c'est le seul moyen de se former en entreprise !** --> **FAUX !** Toutes les formations de la voie professionnelle sont en alternance et incluent un temps significatif en entreprise. En Bac professionnel, par exemple, les élèves passent 22 semaines de formation en milieu professionnel.

**L'apprentissage, l'Éducation nationale ne sait pas faire.** --> **FAUX !** Tous les ans, les établissements de l'Éducation nationale forment 40.000 jeunes en apprentissage du niveau V au niveau I. Ils sont prêts à en accueillir davantage en complément et non en substitution des formations sous statut scolaire.

Au regard de ces éléments objectifs, la politique gouvernementale sur la valorisation de l'enseignement professionnel ne peut se résumer à la valorisation de l'apprentissage. Pour le SE-Unsa, les formations sous statut scolaire restent le meilleur moyen de qualifier l'ensemble des jeunes. La défense et la promotion des formations sous statut scolaire sont donc indispensables.

Si l'apprentissage a sa place dans le service public d'éducation, son implantation doit être **complémentaire et non concurrente** des formations sous statut scolaire. Au delà des modes de formations, la croissance économique et la conjoncture, les stratégies de recrutement des entreprises ou le fonctionnement des marchés du travail sont plus que jamais des facteurs majeurs pour l'insertion globale des jeunes dans l'emploi.

## Nouvelle carte de l'éducation prioritaire : davantage d'équité mais des sorties à accompagner

La ministre vient de rendre publique la nouvelle répartition académique des réseaux d'éducation prioritaire. Le SE-Unsa se félicite de voir cette révision appuyée sur des bases claires (indicateur social unique) avec pour objectif une plus grande équité entre les académies. Il rappelle sa satisfaction, dans un contexte budgétaire contraint, du maintien du même nombre de réseaux sur le territoire.

Pour le SE-Unsa, il est indispensable que le travail local d'élaboration d'une cartographie renouvelée de l'éducation prioritaire soit mené en concertation avec les organisations représentatives des personnels et sur la base de critères totalement transparents.

Il est également indispensable que les moyens des établissements sortants ne chutent pas brutalement. Les recteurs devront mettre en place des DGH différenciées en fonction des difficultés constatées. Quant aux personnels, ils doivent bénéficier de mesures transitoires. Grâce au combat syndical, une clause de sauvegarde maintient leurs indemnités pendant trois ans, le temps pour ceux qui le souhaitent de retrouver une affectation en éducation prioritaire.

La prise en compte pleinement justifiée de la situation très difficile de Mayotte et de la Guyane, et à un moindre niveau des académies de Lille et d'Amiens conduit - dans cette enveloppe fermée - à des réductions significatives du nombre de réseaux dans plusieurs académies (Toulouse, Bordeaux, Versailles, Rouen).

**Le SE-Unsa sera très attentif aux choix locaux qui seront arrêtés par les recteurs : de leur caractère transparent et justifié dépendra l'acceptation d'évolutions parfois difficiles. L'enjeu, ne l'oublions pas, reste celui de la réussite des élèves dans des territoires en grande difficulté.**



**Et si je préparais ma retraite ?**

### REUNION SYNDICALE

#### « Tout sur ma retraite »

Pour aider à vous repérer dans le dispositif, nous avons édité une brochure pratique et nous pouvons estimer le montant de votre pension.

Contactez-nous par mail :

[ac-reims@se-unsa.org](mailto:ac-reims@se-unsa.org)

Moi je soutiens  
l'Unsa



## CONSULTATION SUR LE SOCLE COMMUN

Le ministère de l'Éducation nationale organise, **avant les vacances d'automne**, une consultation sur le [projet de socle commun du Conseil Supérieur des Programmes](#). La **demi-journée banalisée** du 15 octobre dans les écoles et les collèges permettra aux enseignants d'échanger autour de ce projet, et de compléter ensuite un questionnaire détaillé préparé par la Dgesco.

Ce projet permettra-t-il de mettre fin aux incohérences actuelles entre socle et programmes ? Permettra-t-il une progression réelle des apprentissages grâce aux nouveaux cycles, et une meilleure intégration des compétences ? Redéfinira-t-il les savoirs et les compétences exigibles pour une société de la connaissance ? Ce sont là quelques enjeux à traiter, en plus de celui de l'évaluation des élèves, bien au-delà d'une simple redéfinition des programmes disciplinaires.

**Le SE-Unsa a toujours soutenu l'idée d'un socle commun de connaissances et de compétences garanti à tous les élèves**, malgré les errements du LPC. **L'enjeu est réel**, il s'agit ni plus ni moins de **fixer un cap pour notre École** et un cadre de travail pour les prochaines années. Le socle commun étant défini, selon la loi d'orientation de 2013, comme le **principe organisateur de la scolarité obligatoire**, l'avis des enseignants est primordial.



Néanmoins, le **projet de socle commun du CSP ne nous paraît pas en mesure de répondre aux défis posés à l'École du XXI<sup>ème</sup> siècle**, ni en mesure de répondre aux difficultés posés par la mise en œuvre du socle commun de 2006. **Le SE-Unsa invite tous les enseignants à porter avec lui une parole exigeante et utile**, qui dépasse les déclarations de bonnes intentions et les jolis principes. C'est d'un cadre professionnel solide et cohérent dont nous avons tous besoin.

Le SE-UNSA a édité une brochure spéciale « **Enseigner, nouvelle donne** », celle-ci est arrivée dans tous les établissements. Elle est aussi en téléchargement sur notre site <http://lc.cx/sWw>



**Enseignant et parent** : une brochure pratique ça vous intéresse ?

Pour obtenir le code de téléchargement RV ici > <http://lc.cx/sWP>

## **Envie d'apporter votre soutien à l'UNSA ?**



1/Par votre adhésion

<http://www.se-unsa.org/spip.php?rubrique182>

2/Par votre vote UNSA aux élections professionnelles

Liste de soutien à l'UNSA > <http://www.se-unsa.org/spip.php?article7177>

## Assistants d'éducation (et AVS) : l'UNSA demande au rectorat des explications sur le salaire incomplet de septembre

Au CTA du 23 septembre, l'UNSA a interpellé le recteur : "Monsieur le Recteur, nous vous interpellons, cette année encore, sur le versement du traitement de septembre limité à 80% pour les AED, comme le stipulent les contrats qu'ils ont signés. Nous ne pouvons accepter cela. Ces personnels sont en situation précaire et de plus, bien souvent à temps partiel. Pourquoi ces dispositions sont-elles maintenues ? "

**Réponse reçue ce 1er octobre** : "Mesdames et Messieurs les membres du CTA, Lors du dernier CTA, l'UNSA, dans sa déclaration préalable, a interpellé le recteur sur le niveau de rémunération des AED en septembre de chaque année. La paie des AED est une paie à façon assurée par la direction générale des finances publiques depuis 2003. Pour que la DGFIP prenne en charge des rémunérations complètes en septembre, il aurait été nécessaire que les mouvements de paie, contrats et pv d'installation LUI parviennent pour le 27 août (date non négociable), par conséquent avant l'installation et avant la prise d'effet juridique du contrat. Cette nécessité concerne également les contrats reconduits qui sont dans la même situation, car le précédent contrat perd ses effets le 31 août. Les demandes d'acompte effectuées s'élèvent à 90% du salaire net. Il arrive que la DGFIP, de sa propre initiative, modifie unilatéralement le montant. Le solde est versé avec la paye d'octobre. Dans le cas des demandes d'acompte, la DGFIP n'émet pas de bulletin de salaire pour le mois de septembre. Cette procédure concerne également tous les contractuels d'Etat recrutés au 1er septembre. Cette année, toutes les demandes d'acompte sont parties le 18 septembre sous réserve que les dossiers contiennent les pièces nécessaires ce qui a été la grande majorité des cas."

**Note de l'UNSA** : Cela faisait trois ans que nous demandions une explication. C'est donc un problème juridique lié aux contrats, le salaire de septembre est considéré comme une "avance". Il est vraiment dommage de ne pas avoir plus de souplesse dans le traitement administratif des opérations. Dans le secteur privé un employeur est dans l'obligation de verser le salaire complet. Tous les contractuels de droit public sont donc concernés, AED, AESH, enseignants en CDD nouvellement recrutés... Comme nous l'avons souligné en séance, ce sont les précaires qui sont touchés par ces fonctionnements peu souples. Nous demandons au Recteur de voir si le taux de versement pourrait être monté aux 90% réglementaires, plutôt qu'aux 80%. Ce serait déjà "ça de pris" !

## **STAGIAIRES : L'UNSA a rencontré ce 2 octobre 2014 Mme Jourdain, Directrice de l'ESPE puis M. Cabourdin, Recteur.**

Notre point d'entrée a été de nous faire le porte-parole de l'état d'esprit des stagiaires, et de « remonter » leurs inquiétudes quant à leur formation, leurs conditions « de travail » et « d'étude ».

***Le fil conducteur de l'UNSA : la formation professionnelle est une avancée qui doit permettre, par l'alternance, une entrée plus progressive dans le métier, elle doit être mise en œuvre de façon efficace et bienveillante. Tous les partenaires ont intérêt à ce que cette formation reconstruite se passe bien, car elle est la cheville ouvrière de la refondation de l'école. Les stagiaires sont demandeurs d'une formation professionnelle de qualité.***

### **Audience auprès de la directrice de l'ESPE**

Nous avons demandé à ce que soit allégée la période de formation, en permettant aux stagiaires de souffler aux vacances d'automne les deux semaines, et les mercredis après-midis qui suivent le matin en classe. Nous trouvons dommage de voir caler cette année de stagiatariat sur deux calendriers différents : scolaire et universitaire. Réponse de la Directrice : Elle est bien consciente de la charge de travail mais des contraintes sont fortes. La formation ESPE doit absolument respecter le cadrage universitaire car les cours ne pourront être reportés du semestre 1 au semestre 2. Elle indique que le semestre 1 comportera 180H de présentiel et le semestre 2, 108H, donc ce dernier sera plus allégé. Elle va reconsidérer le planning pour essayer de garder 2 semaines aux vacances de février. Elle verra avec les professeurs s'il est possible d'alléger le mercredi après-midi, elle n'assure pas que ce soit réalisable.

**Pour les stagiaires DU, pourquoi obliger à s'inscrire à l'Université ?** réponse : l'inscription à l'Université n'est qu'administrative (et gratuite), elle est obligatoire car la formation est confiée à l'ESPE (université). Il est nécessaire aux stagiaires DU d'avoir accès à l'intranet de l'ESPE, d'avoir accès aux informations qui les concerne, emplois du temps... La Directrice de l'ESPE ne pourra attester de la formation suivie que s'ils sont inscrits. Elle est contrainte par les règles universitaires. **Pour nous, les stagiaires ont besoin de trouver du sens à tout cela et ayant déjà un master en poche, ils ne voyaient pas le bien fondé de se réinscrire à une formation universitaire alors même qu'ils ne doivent avoir qu'une formation professionnelle.**

La directrice en conseil d'école a demandé à ce que soit allégé le nombre d'évaluation des UE. Une seule évaluation pourra valider plusieurs EC, ce qui n'est pas le mode de fonctionnement habituel de l'Université (4 dossiers de 10 pages pour 60 ECTS, où la pratique professionnelle est interrogée et est l'appui d'une réflexion.) **Nous pensons que les stagiaires ont besoin d'être rassurés, ont besoin de s'exprimer, après le flou du démarrage et nous souhaitons qu'une réunion soit organisée avec l'ensemble d'entre eux. La Directrice sollicitera les directeurs d'étude pour la mise en place de ce dialogue « de proximité ».**

**Nous posons la question de la titularisation** : Une UE non validée pourra être rattrapée du 22 juin au 4 juillet. Cependant le jury académique qui lui, se prononce sur la titularisation aura lieu avant, en juin. La Directrice nous a réaffirmé que la validation du DU n'était pas obligatoire pour être titularisé pour ceux qui étaient déjà détenteurs de master. La directrice doit émettre un avis sur le stagiaire, avis qui s'appuiera sur les UE didactiques et les 4 dossiers.

Les stagiaires 2<sup>nd</sup> degré ont été réunis la veille. Pour certains la situation est difficile compte tenu de l'éloignement du poste (PLP en particulier). L'UNSA posera la question au Recteur dont c'est la compétence (affectations).

Pour la **non-titularisation éventuelle** de certains, quelles sont les modalités ? C'est également au recteur de donner des précisions, en tant qu'employeur. Réglementairement une prolongation d'un an du statut de stagiaire afin de repasser le master2, condition de diplôme indispensable à la titularisation comme professeur.

### **Audience auprès du Recteur :**

L'UNSA tire la sonnette d'alarme : les stagiaires ont besoin de temps de respiration, ils sont actuellement en apnée et peinent à mener de front classe, formation présentielle et travail individuel de recherche tant pour la classe que pour leur formation didactique. Pour le 1<sup>er</sup> degré, l'UNSA propose au Recteur que les stagiaires soient dispensés des APC, voire de certains temps de réunions hors élèves. Le Recteur répond que les 50% d'obligations de service des enseignants comprennent obligatoirement 50% des 108H. Pour le Recteur, ces réunions sont d'importance car elles permettent aux stagiaires de bien comprendre qu'ils s'inscrivent dans une équipe. A ce propos, l'UNSA a suggéré que les stagiaires puissent participer à la consultation sur le socle commun et la maternelle, au lieu de se rendre à l'ESPE. Cela aurait tout son sens que d'échanger avec les professionnels de terrain sur le sujet. Le Recteur en est d'accord.

Quid de l'assise sur les deux temps « calendrier universitaire » « calendrier scolaire » : le recteur reconnaît que c'est une difficulté sur laquelle il va falloir travailler.

**Situation des stagiaires 2<sup>nd</sup> degré** : concernant l'éloignement du poste : Le Recteur indique que la situation ne peut pas être comparée au premier degré car les implantations de postes dans les disciplines sont réparties sur le territoire de l'académie. En fonction du champ professionnel, le nombre de possibilité d'affectation est donc très inégal. Il comprend malgré tout le problème et va étudier des possibilités d'hébergement occasionnel autour de l'ESPE.

**Concours exceptionnels** : l'UNSA s'inquiète du peu de volume de formation pour ces stagiaires. Seront-ils bien armés pour cette entrée dans le métier ? Le Recteur en a pris note.

**Avis de l'UNSA** : Il ressort de ces deux audiences une difficulté à faire fonctionner deux systèmes qui ont leur logique, leur culture et leurs pratiques propres. Cette année est malheureusement une année de calage. Il conviendra dans les semaines, les mois à venir d'inventer un mode de fonctionnement et d'organisation plus clair pour que les usagers-stagiaires puissent s'inscrire pleinement dans cette année de formation professionnelle. La seule logique universitaire n'est pas suffisante pour former les enseignants de demain, tout comme l'Education nationale ne peut s'affranchir totalement d'une formation de type universitaire. La rénovation, la refondation de la formation des enseignants passe forcément par là. L'institution éducation nationale comme le monde universitaire ne peuvent se permettre de faire échouer les étudiants-professeurs qui devront exercer leur métier 4 décennies durant. Les cours dispensés dans la formation professionnelles ne sauraient être identiques à ceux qui servaient à la préparation au concours L'UNSA conseille aux stagiaires qui pensent que les cours sont des bis-repetita de leur master d'envoyer leurs témoignages par mail à [ac-reims@se-unsas.org](mailto:ac-reims@se-unsas.org). Lors de l'audience d'ailleurs, le Recteur a assuré qu'il étudierait tout écrit argumenté, précisant même que la critique constructive n'est pas un moins pour la titularisation. L'UNSA ne conseille pas aux stagiaires de s'affranchir des cours en présentiel fussent-ils redondants ou perçus comme inadaptés. **En tant que représentant des personnels, l'UNSA se fera l'interface avec les institutions, car il faudra à terme faire évoluer l'ESPE et les différentes UFR participant à la formation des enseignants. C'est en continuant à nous faire remonter des témoignages et des faits précis que nous pouvons questionner les institutions.**